

Membres en exercice

15

Présents à la séance

8

Votants

14

Conseil Municipal
convoqué le **23/11/2017**

- 1 -

CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} DECEMBRE 2017

Présents : Mme JUGNET Michelle, Mr BACHELET Patrick, Mr BOUCHET Cédric, Mme CHARTOIS Evelyne, Mme DEBOURG Laurence, Mr LACORNE Fabien, Mr LIGERON Patrick et Mr PERRON Ludovic.

Excusés et pouvoirs : Mme ARNOULT Barbara a donné pouvoir à Mr Ligeron Patrick, Mr BALVAY Pierre-Yves a donné pouvoir à Mr Bouchet Cédric, Mr CORNIER Gilbert a donné pouvoir à Mme Jugnet Michelle, Mr DEBIZE Laurent a donné pouvoir à Mr Lacorne Fabien, Mr DEGLETAGNE Jean-Benoît a donné pouvoir à Mme Debourg Laurence, Mr TOUZOT René a donné pouvoir à Mme Chartois Evelyne.

Absent : Mr SEGARD Nicolas

I – APPROBATION PROCES VERBAL DU 20 OCTOBRE 2017

Le compte rendu est adopté et signé.

II – TARIFS 2018 – (délibérations n° 2017395 à 2017400)

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, décide la reconduction des tarifs 2017 pour l'année 2018 pour la vente d'eau potable, pour la location de la salle du préau, de la salle communale, des tables, des bancs, la participation des affouagistes pour réfection des chemins dans les bois, les concessions au cimetière.

III – ASSURANCE STATUTAIRE : ADHÉSION AU CONTRAT DU CENTRE DE GESTION SOUSCRIT AUPRES DE CNP ASSURANCES – Délibération n° 2017401

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adhérer au contrat du Centre de Gestion souscrit auprès de CNP Assurances pour la couverture de nos obligations statutaires concernant les agents affiliés à la CNRACL et à l'IRCANTEC à compter du 1^{er} janvier 2018.

- Le taux de cotisation, pour l'ensemble des risques, pour les agents affiliés à la CNRACL est de 4.98 % avec une franchise de 10 jours fermes sur la maladie ordinaire, avec prise en charge des charges patronales à hauteur de 52 % et du supplément familial de traitement
- Le taux de cotisation, pour l'ensemble des risques, pour les agents affiliés à l'IRCANTEC est de 1,48 % avec une franchise de 10 jours fermes sur la maladie ordinaire, avec prise en charge des charges patronales à hauteur de 35 % et du supplément familial de traitement.

- Charge le Maire de signer le certificat d'adhésion et effectuer les démarches nécessaires,

- Rappelle que les crédits sont prévus au budget,

IV - COUPES DE BOIS SECTION «SOLOGNY DIT» : PARCELLE N° 1 – Délibération n° 2017402

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité fixe le prix de vente des coupes de bois forêt sectionale «Sologny dit», parcelle n° 1, à 40.00 euros par affouagiste inscrit.

- dit que les titres de recette seront émis à l'article 7022.

- nomme les garants pour l'exploitation de la partie délivrée des coupes

- 1^{er} garant : Mr Berger Eric
- 2^{ème} garant : Mr Jaegle Christian
- 3^{ème} garant : Mr Protat Gilles

- fixe les délais à respecter dans les coupes affouagères :

- Abattage du taillis et des petites futaies 15/04/2017
- Vidange du taillis et des petites futaies : 15/10/2018

Faute par les affouagistes d'avoir respecté les délais ci-dessus, ils seront considérés comme ayant renoncé à leur lot d'affouage (loi du 4-12-1985).

V - SERVICE DES EAUX SOLOGY : RENOUELEMENT CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES POUR L'EXPLOITATION DU RESEAU DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE. – Délibération n° 2017403

Madame Jugnet expose au Conseil Municipal que le contrat de prestation de services pour l'exploitation du réseau de distribution d'eau potable entre la commune et la Lyonnaise des Eaux expire au 31 décembre 2017 et qu'il convient de le renouveler.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité donne son accord pour le renouvellement du contrat de prestation de services pour l'exploitation du réseau de distribution d'eau potable entre la commune et SUEZ au 1^{er} Janvier 2018 et autorise le Maire à signer le contrat.

VI - SIVOS MILLY LAMARTINE – SOLOGY : DEMANDE COMPLEMENT PARTICIPATION 2017 - Délibération n° 2017404

Madame Jugnet expose au Conseil la demande formulée par le SIVOS MILLY SOLOGY.

Le Sivos Milly Sology se trouve confronté actuellement à un manque de trésorerie exceptionnel dû au retard de paiement de la cantine et de la garderie par les parents, du manque d'encaissement des recettes prévues par la CAF, et l'Etat. Le Sivos Milly Sology sollicite donc les communes de Sology et Milly Lamartine pour le versement d'un complément de participation. Pour Sology la somme demandée est de 3 500.00 euros.

Le Conseil, après délibération, à l'unanimité, donne son accord pour le versement d'un complément de participation de 3 500.00 euros pour pallier au manque de trésorerie exceptionnelle du SIVOS et dit que les crédits sont prévus au Budget Primitif 2017.

VII – OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, pour permettre de pallier au manque de trésorerie dû au manque d'encaissement des recettes de vente d'eau potable, donne son accord l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 30 000.00 euros et charge le Maire de prendre contact avec plusieurs banque.

VIII – MODIFICATION DE CREDITS OUVERTS AU BUDGET PRIMITIF 2017 – Délibérations n° 2017406, 2017407 et 2017408

Le Conseil, après délibération, à l'unanimité, décide la modification des crédits ouverts au budget primitif 2017 de la commune et du service des eaux comme suit :

COMMUNE : Section Fonctionnement		DÉPENSES
022	Dépenses imprévues	- 1823.00 €
60631	Fournitures d'entretien	924.00 €
60632	Fournitures de petit équipement	452.00 €
6064	Fournitures administratives	35.00 €
6068	Autres matières et fournitures	- 1 100.00 €
615231	Entretien, réparations voiries	- 2 452.00 €
61524	Entretien bois et forêts	- 2 000.00 €
6156	Maintenance	1 583.00 €
6227	Frais d'actes et de contentieux	- 200.00 €
6231	Annonces et insertions	115.00 €
6232	Fêtes et cérémonies	691.00 €
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts,	92.00 €
6283	Frais de nettoyage des locaux	918.00 €
6413	Personnel non titulaire	1 352.00 €
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	23.00 €
6453	Cotisations aux caisses de retraites	- 2 965.00 €
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	77.00 €
6533	Cotisations de retraite	24.00 €
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	53.00 €
65548	Autres contributions	4 201.00 €

6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	34.00 €
6618	Intérêts des autres dettes	-34.00 €
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts,	- 92.00 €
6281	Concours divers (cotisations)	92.00 €
739113	Reversements conventionnels de fiscalité	- 575.00 €
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	575.00 €
61551	Entretien matériel roulant	- 201.00 €
7391172	Dégrèvt taxe habitat ^o sur logements vacants	201.00 €
Service des Eaux Sologny : Section Exploitation		DÉPENSES
61523	Entretien, réparations réseaux	- 220.00 €
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	220.00 €
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	- 466.00 €
678	Autres charges exceptionnelles	466.00 €

IX – QUESTIONS DIVERSES

9.1. – Rentrée scolaire 2018 : rythmes scolaires : Mme Jugnet expose au Conseil que depuis la rentrée 2017, l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours dans les écoles maternelles et élémentaires est rendue possible par dérogation au cadre général de 4.5 jours. Toute demande de dérogation doit faire l'objet d'une concertation de l'ensemble des acteurs locaux et être effectuées conjointement par le conseil d'école et le Sivos Milly Sologny pour proposer une nouvelle organisation du temps scolaire. Pour un retour à la semaine de 4 jours, la demande doit être déposée à l'Inspection Académique avant le 31 décembre 2017.

Le Sivos Milly Sologny lors du comité syndical du 16 novembre 2017 a décidé de réaliser un sondage auprès des parents d'élèves du RPI pour connaître leur souhait concernant les rythmes scolaires pour la rentrée 2018.

Mme Jugnet demande au Conseil, bien que la décision finale soit du ressort du Sivos Milly Sologny de donner son sentiment sur la question :

- maintenons-nous la semaine de 4.5 jours sans les activités périscolaires
- maintenons-nous la semaine de 4.5 jours avec les activités périscolaires
- revenons-nous à la semaine de 4 jours (sans garderie ni activités le mercredi)

Le Conseil, après délibération, à l'unanimité souhaite maintenir la semaine de 4.5 jours sans les activités périscolaires.

9.2. – Rencontre avec le Sous-Préfet le 10 novembre 2017 : Mme Jugnet fait le compte rendu de sa rencontre avec le Sous-Préfet. Mme Tanguy, receveur à La Roche Vineuse était également présente. Cette rencontre avait pour objet l'examen de la situation financière de la commune.

9.3. – Syndicat de Cylindrage : Mme Jugnet informe le Conseil que lors de l'assemblée générale du 23 novembre 2017, la dissolution du syndicat au 1^{er} janvier 2018 a été actée.

La dissolution se fera en 2 temps :

- 1/ affecter les personnels et arrêter l'activité
 - 2/ vendre les actifs, résilier les contrats et solder les emprunts.
- 2 agents ont déjà trouvé une affectation dans deux communes.
Les 2 autres agents sont toujours en attente.

9.4. – Logement communal n° 1 à La Croix Blanche : Les locataires ont déposé le 14 novembre 2017 leur dédite au 31 janvier 2018. Un jeune couple avait déposé, le 31 octobre 2017, une demande de location sur la commune si un logement venait à se libérer. Après concertation, le Conseil Municipal donne son accord pour proposer ce logement aux demandeurs.

9.5. – Réunions diverses :

- Ecole de musique du Val Lamartinien : assemblée générale le mercredi 6 décembre 2017 à 20 heures
- CCAS : répartition des colis de Noël : vendredi 1^{er} décembre 2017 à 17 heures.
- Sou des écoles Milly Sologny : Fête de Noël des écoles le Vendredi 15 décembre 2017.

Mme Jugnet fait part au Conseil de la demande du Sou des écoles d'utiliser la garderie pour organiser une buvette. Le Conseil, à l'unanimité émet un avis défavorable.

9.6. – Syndicat du Hameau de l'Eau Vive : réunion du 2 novembre 2017 : Mme Debourg

Mme Tanguy, Trésorière et Mr Piazza de l'ATD sont intervenus concernant l'investissement et la nouvelle gestion avec la reprise des bâtiments. En vue de la reprise en gestion de l'ensemble des bâtiments au 23 février 2018, un nouvel assureur a été retenu par le syndicat. Il s'agit de Groupama. 3 T1 sont actuellement vacants.

9.7. – Oxy'jeunes : réunion du 13 novembre 2017 : Mme Debourg

Un bilan de l'année 2017 a été fait. 7 communes adhèrent, 24 places sont disponibles. Pour Sologne 5 ados ont participé aux activités. Une nouvelle formule est en cours d'élaboration pour l'année 2018. Le coût de participation des communes adhérentes nous sera communiqué début 2018.

9.8. – Présentation des vœux 2018 : Vendredi 5 janvier 2018 à 19 heures, salle communale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 15 minutes.